

Les ateliers

COMËRYL

AUTISME & EMPLOI

COMPRENDRE POUR RECRUTER

24 MARS 9h-14h
VILLEFONTAINE

26 MARS 9h-14h
GRENOBLE

en partenariat avec :



avec la participation du :



Les ateliers

COMERYL



PUBLIC

Responsable de Mission Handicap,
DRH, RRH, Dirigeant,
Responsable Recrutement



PROGRAMME

- Comprendre l'autisme et ses particularités pour recruter
- Recruter en sécurisant le parcours (outils, dispositifs, partenariats)
- Partages et retours d'expériences
- Témoignage du CEA Grenoble : inclusion des personnes avec autisme



LIEU

- Maison des entreprises de Villefontaine - **24 mars de 9h à 14h**
- CEA Grenoble - **26 mars de 9h à 14h**



COÛT (déjeuner et collations compris)

480 euros HT une partie sera reversée par COMERYL
sous forme de dons à **Sésame Autisme**

Imputable au budget de la Mission Handicap.
Dépense déductible de votre contribution brute annuelle.

BULLETIN INSCRIPTION

Les ateliers
COMERYL

PARTICIPANT

Monsieur | Madame

Prénom :

Nom :

Fonction :

Email :

Société :

Numéro de SIRET :

Tél. :

Besoins particuliers (accessibilité...) :

Participera à **l'Atelier COMERYL** le à

ADRESSE DE FACTURATION

Monsieur | Madame

Prénom :

Nom :

Fonction :

Email :

Société :

Numéro de SIRET :

Adresse :

Cachet de l'entreprise :

Signature :

Le bulletin d'inscription est à retourner à **contact@comeryl.fr**
06 29 62 22 27

• **Confirmation d'inscription :**

votre inscription sera enregistrée à réception du bulletin d'inscription rempli et signé et sera considérée comme définitive à réception du règlement.

• **Moyens de paiement :**

le règlement est à effectuer par virement bancaire aux coordonnées suivantes :
FR76 1382- 5002-0008-0142-7407-949 CE RHONE ALPES
(Code Banque : 13825- Code guichet : 00200 N° de compte : 08014274079 Clé : 49)

• **Conditions d'annulation-remplacement-modification :**

Toute annulation doit être confirmée par écrit (lettre recommandée ou courriel avec accusé de réception) à l'adresse contact@comeryl.fr. Jusqu'à 14 jours ouvrables avant le début de l'atelier, le remboursement se fera avec une retenue de 10%HT. Au-delà, le montant de l'inscription reste en totalité à COMERYL avec la possibilité de remplacer le participant. Dans le cas où le nombre de participants serait jugé insuffisant par COMERYL, pour assurer le bon déroulement de l'atelier, COMERYL se réserve le droit d'annuler au plus tard une semaine avant la date prévue. Les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. COMERYL se réserve le droit de reporter, modifier le lieu ou encore le contenu de son programme si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.